



**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**PROCÈS-VERBAL**

**26<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2003**

**DATE** : Le 29 septembre 2003

**HEURE** : 17 h

**LIEU** : Maison du Citoyen, salon Jean-Alie, 1<sup>er</sup> étage, 25, rue Laurier

**PRÉSENCES** :

**Membres**

M. Simon Racine, président, district de Limbour (n<sup>o</sup> 9)  
M. Pierre Philion, vice-président, district Saint-Raymond-Vanier (n<sup>o</sup> 7)  
M<sup>me</sup> Thérèse Cyr, district des Riverains (n<sup>o</sup> 10)  
M. Richard Bégin, citoyen  
M. Daniel Gauvreau, citoyen  
M. Claude Potvin, citoyen  
M<sup>me</sup> Nicole Robitaille-Carrière, citoyenne

**Secrétaire**

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

**Personne ressource**

M. Normand Thibault, coordonnateur / projets, secteur Gatineau

**ABSENCE MOTIVÉE :**

M. Denis Lanctôt, citoyen

**DISTRIBUTION :** Aux membres du CCU, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRETÉAIRE**

## 1. Ouverture

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 05 et demande que soient inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du CCU les sujets suivants :

- Présentation des projets de réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent et rappel des usages autorisés;
- présentation du réseau des rues existantes et projetées et du réseau de transport en commun existant et projeté du secteur du Plateau;
- présentation des usages autorisés dans le pôle commercial et le pôle de services spécialisés du secteur du Plateau.

De plus, on souligne qu'il serait intéressant d'inscrire également à l'ordre du jour de la prochaine séance du CCU les sujets suivants :

- Travaux au 635, rue Jacques-Cartier, site du patrimoine Jacques-Cartier / Saint-Jean-Baptiste;
- rappel de la réglementation relative aux machines distributrices installées à l'extérieur des commerces;
- rappel de la réglementation relative à la vente de fleurs aux abords des cimetières.

## 2. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 20 octobre 2003.

## 3. Proposition d'accepter un projet d'opération cadastrale et un plan d'implantation et d'intégration architecturale – projet du « Domaine Lorrain », district de la Rivière-Blanche (n° 15), secteur Gatineau

Plusieurs explications et commentaires sont donnés sur :

- La localisation d'un futur C.P.E. et le rôle de la Ville à ce sujet;
- la cession de 10 % pour fin de parc (en argent);
- l'application de la nouvelle « politique » concernant la participation monétaire des développeurs à l'aménagement des parcs (environ 130 000 \$);
- les phases de développement du projet (3 phases);
- la contribution de ce projet de développement à la mise en œuvre du plan stratégique;
- l'aménagement d'un écran visuel en bordure du boulevard Lorrain;
- l'importance du respect de la réglementation relative à la conservation du boisé existant;
- les superficies minimales du lotissement;
- l'éclairage de rues;
- l'alimentation électrique souterraine du projet;
- les matériaux de revêtement extérieur.

De plus, on demande de revoir la pertinence d'autoriser l'usage « station service et poste d'essence » le long du boulevard Lorrain.

**CONSIDÉRANT QU'** une demande a été formulée en vue d'accepter un projet d'opération cadastrale et un plan d'implantation et d'intégration architecturale – projet du « Domaine Lorrain », district de la Rivière-Blanche (n° 15);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'opération cadastrale est conforme aux orientations du plan d'urbanisme et à la réglementation applicable au secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé respecte les objectifs et critères d'évaluation applicables aux projets de développement résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions de développement inscrites au PIIA contribuent à créer un environnement résidentiel de qualité et à la mise en œuvre du plan stratégique :

**R-CCU-2003-09-29/135**

Que ce comité recommande au Conseil d'accepter :

1. le projet d'opération cadastrale, révisé le 25 septembre 2003 (numéro de plan 00-069-U03);
2. le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les phases 1 et 2, également révisé le 25 septembre 2003 (numéro de plan 00-069-U-03);
3. le document complémentaire préparé le 26 septembre 2003 (numéro de plan 6221/61005).

**ADOPTÉE**

En outre on demande d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du CCU les sujets suivants :

- Analyse de la problématique d'ensemble relative aux usages commerciaux reliés aux véhicules moteurs (vente d'essence, lavage, réparation)
- Vocation du boulevard Alexandre-Taché et aménagement de la voie réservée pour le transport en commun.

**4. Levée de la séance**

La séance est levée à 18 h.